

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 873

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

« L'article 16 intègre le sujet de la transition écologique parmi les attributions du Comité social et économique : chaque thématique faisant l'objet d'une procédure d'information et de consultation du CSE devra prendre en compte les conséquences environnementales des activités de l'entreprise. »

Les entreprises traversent une crise économique sans précédent. Si l'environnement est très important, il ne doit pas constituer un frein administratif en occasionnant une lourdeur administrative préjudiciable à la relance.